

CRIMINALITE CHEZ LE JEUNE ADULTE : A PROPOS DE 97 CAS D'EXPERTISE PSYCHIATRIQUE PENALE CRIMINALITY AMONG YOUNG ADULT : ABOUT 97 CASES OF FORENSIC PSYCHIATRIC EXPERTISE

I. FEKI^{1,3}, L. ZOUARI^{2,3}, S. OMRI^{2,3}, I. GASSARA^{2,3*}, M. MAALEJ^{2,3}, N. CHARFI^{2,3},
J. BEN THABET^{2,3}, N. ZOUARI^{2,3}, M. MAËLEJ^{2,3}

1 : Service de psychiatrie "A", CHU Hédi Chaker ,Sfax-Tunisie

2 : Service de psychiatrie "C", CHU Hédi Chaker ,Sfax-Tunisie

3: Faculté de médecine, Université de Sfax-Tunisie

*E-mail de l'auteur correspondant : imengassara@gmail.com

Résumé

Cet article se propose de dresser le profil du jeune adulte délinquant à travers le bilan d'une activité de dix-huit ans d'expertises psychiatriques en droit pénal. L'échantillon se composait de 97 sujets. Nous avons trouvé que l'inculpé était, dans la majorité des cas, de sexe masculin et sans qualification professionnelle. Les principales infractions étaient : vol (36,1%), homicide ou tentative d'homicide (25,7%), coups et blessures (11,3 %) et délits sexuels (7,3%). Sur le plan nosographique, 49,5 % avaient une personnalité antisociale et 11,3% étaient des schizophrènes. La démence au sens légal a été retenue pour 29,9%. Au terme de notre étude, nous posons l'intérêt de la prophylaxie de la délinquance chez les jeunes, visant à prévenir et traiter les troubles psychiques. C'est une prévention légitime des comportements déviants chez les enfants, les adolescents et même les adultes.

Mot clés : Adolescent ; jeune adulte ; Crime ; Droit pénal ; Psychiatrie légale

Abstract

This article aims to raise the profile of the criminal young adult through the balance of eighteen years of activity in forensic psychiatric experts. The sample consisted of 97 subjects. We found that the indicted were, in most cases, male, and without professional qualifications. The main offenses were: theft (36.1%), homicides or homicide attempts (25.7%), assaults and injuries (11.3%), and sexual offenses (7.3%).

Concerning the diagnosis, 49.5% had an antisocial personality disorder and 11.3% were schizophrenic. Lunacy was observed in 29.9% of the cases.

At the end of our study, we set the advantage of juvenile delinquency prevention, aiming to prevent and treat the mental health disorders; It is a legitimate prevention of any behavior changes that may affect children, teenagers and as well as adults.

Key words: Teen; Young adult; Crime; Criminal law; Forensic psychiatry

ملخص

يهدف هذا المقال إلى تسليط الضوء على مظهر الشاب البالغ المنحرف من خلال مجموع النشاط لمدة ثمانية عشر عاما من الخبرة النفسية في القانون الجزائي. تكونت عينة الدراسة من 97 شخصا. وقد وجدنا أن المتهم كان، في معظم الحالات، من الذكور ودون أي مؤهل وظيفي. وكانت الجرائم الرئيسية: السرقة (36.1%)، القتل أو الشروع في القتل (25.7%)، والاعتداء البدني (11.3%) والجرائم الجنسية (7.3%).

و من ناحية تصنيف الأمراض، وجدنا نسبة 49.5% تنتمي لشخصية معادية للمجتمع و 11.3% كانت تنتمي لأمراض فصام الشخصية. تم الاحتفاظ بتشخيص الخرف بالمعنى القانوني بنسبة 29.9%.

في نهاية هذه الدراسة، نقترح المصلحة من الوقاية لمنع جنوح الأحداث، و تهدف لمنع وعلاج الاضطرابات النفسية. و هي وقاية شرعية من السلوكيات المنحرفة لدى الأطفال والمراهقين وحتى الكبار.

الكلمات المفتاحية: المراهق ; الشاب البالغ ; الجريمة ; القانون الجزائي ; الطب النفسي الشرعي

INTRODUCTION

La criminalité en général et, plus particulièrement, la criminalité chez les jeunes suscite de plus en plus de crainte [1]. Les publications spécialisées tout comme la presse et les médias nous offrent périodiquement des débats sur la criminalité avec violence chez cette population dans les contextes situationnels les plus diversifiés [2]. La violence des jeunes est devenue ainsi, depuis quelques décennies un problème de santé publique [3].

La quête d'identité, la recherche d'indépendance, les conflits familiaux et personnels qui dominent l'adolescence sont propices à la commission de délits comme expression des difficultés de cette période de vie et comme exploration des limites morales et sociales [4].

L'objectif de notre étude était de dresser le profil du jeune délinquant et de mettre en exergue la spécificité de la délinquance chez l'adulte jeune et ce à travers le bilan d'une activité de dix-huit ans d'expertises psychiatriques en droit pénal.

PATIENS ET METHODES

Notre étude était de type rétrospectif. Elle a porté sur 97 dossiers de sujets, âgés entre 16 ans et 20 ans révolus, qui ont été examinés, dans le cadre d'expertises psychiatriques en droit pénal, au service de psychiatrie « C », au CHU Hédi Chaker à Sfax en Tunisie, entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 décembre 2012.

Pour chaque cas, nous avons transcrit sur une fiche les renseignements recueillis à partir des dossiers, concernant des données sociodémographiques (âge, sexe, état civil, situation professionnelle, zone de résidence, niveau d'études, contexte familial), cliniques (antécédents psychiatriques personnels, diagnostic nosographique selon la classification classique), procédurales (situation de l'inculpé au moment de l'expertise, questions posées à l'expert, délai infraction-expertise), criminologiques (Antécédents judiciaires personnels, nature des infractions, motifs des infractions) et médico-légales (conclusion de l'expertise).

La saisie des données et l'analyse statistique ont été réalisées par le logiciel SPSS (version 20). Pour l'étude descriptive, les variables qualitatives ont été exprimées en pourcentage, alors que les variables quantitatives ont été exprimées en moyennes avec leurs écarts types.

RÉSULTATS

Les inculpés jeunes adultes représentaient 13,76 % (97 cas) parmi les sujets examinés (705 cas) dans le cadre des expertises pénales effectuées entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 décembre 2012.

1. Étude générale de la série

Dans la série étudiée, le sex-ratio H/F était de 18,4. La moyenne d'âge était de 19 ans 3 mois \pm 0,98, avec des extrêmes de 16 et 20 ans. Le taux des célibataires était de 97,9 %. Soixante-quinze pour cent des sujets vivaient dans des zones urbaines ou semi-urbaines.

Quarante-trois (44,3 %) résidaient dans des quartiers populaires réputés être à haut degré de délinquance.

Le taux de ceux qui avaient des niveaux d'études primaires, secondaires et universitaires représentaient, respectivement, 57,7 %, 37,1 % et 5,2 % des cas. La notion de redoublement scolaire était retrouvée dans 74,2 % des cas.

Sur le plan professionnel, six étaient lycéens, treize étaient des ouvriers qualifiés et soixante-dix-huit étaient sans qualification professionnelle.

Une carence affective durant le jeune âge a été signalée par 12,4 %, avec un père décrit comme violent dans 16,5 % des cas.

Des antécédents de suivi psychiatrique ont été relevés chez 33 %, et 12,5 % avaient été hospitalisés en psychiatrie au moins une fois.

Des antécédents judiciaires ont été retrouvés chez 28,9 %, parmi eux 63 % avaient été incarcérés auparavant au moins une fois.

2. Données criminologiques

Au moment de l'expertise, 18,6 % étaient en liberté et 81,4 % étaient en détention. Les sujets en détention se distinguaient de façon statistiquement

significative de ceux en liberté par plus d'antécédents judiciaires ($p=0,05$).

Le délai infraction-expertise était supérieur à un mois pour 43,3 %, et supérieur à 12 mois pour 18,6 %. Les infractions étaient contre les personnes dans 51,5 % des cas et contre les biens dans 39,2 % des cas (tableau I). L'infraction avait été réalisée de façon non préméditée pour 36,1 % ; son but était l'obtention d'un bénéfice particulier pour 38,1 %, la vengeance pour 11,3 % et sous l'influence de délire dans 3,1 %.

3. Données cliniques

Sur le plan nosographique (tableau II), 49,5 % étaient psychopathes, 24,7 % arriérés mentaux et 11,3 % schizophrènes. La schizophrénie était de type paranoïde dans 3 cas (27,3 %), héboïdophrénique dans 4 cas (36,3 %), dysthymique dans 1 cas (9,1 %) et hébéphrénique dans 3 cas (27,3 %).

4. Données médico-légales

Le taux de ceux qui ont été considérés en état de démence au sens légal au moment des faits était de 29,9 %. Tous les sujets atteints de schizophrénie ou de psychose maniaco-dépressive étaient déclarés déments au sens légal. Quatre psychopathes étaient déclarés déments au sens légal, ils avaient tous commis des infractions au cours de l'accomplissement du service national. Douze inculpés atteints de débilité mentale étaient déclarés déments au sens légal : la débilité mentale était moyenne pour 11 cas et profonde pour 1 cas.

DISCUSSION

1. Limites de notre étude

Il nous a paru important d'élucider quelques limites de notre étude avant d'entamer la discussion des résultats. Tout d'abord, notre échantillon n'était pas représentatif de la population des jeunes adultes. En fait, il était constitué seulement des inculpés pour lesquels les juges ont vu la nécessité d'un examen psychiatrique. De plus, le mélange de faits de délinquance et d'actes criminels (homicides,

viols) rend la population très hétérogène et ne permet pas d'en tirer des informations pertinentes.

Concernant le diagnostic, l'expert de notre étude s'était basé essentiellement sur les données de l'examen psychiatrique et il n'avait pas eu recours aux différentes échelles utilisées couramment en criminologie. Enfin, pour le diagnostic, nous nous sommes référés à une seule classification celle classique et nous n'avons pas fait la correspondance avec celle américaine.

2. Caractéristiques sociodémographiques

Nous avons trouvé que l'inculpé adressé pour expertise était, dans la majorité des cas de sexe masculin. Bauer et al [5] notent que les acteurs des agressions et des violences urbaines sont toujours de jeunes mâles de 15 à 25 ans, dont le taux élevé de testostérone, dû à la puberté, explique un comportement d'autant plus violent qu'il est asocial, c'est-à-dire non canalisé par l'éducation ou l'école. Cependant, la délinquance des jeunes et des adolescents existe mais elle est peu décrite. Certaines études confirment que les filles sont plus souvent victimes qu'auteurs de violences. Les adolescentes commettent peu d'actes criminels graves. De plus, le répertoire de leurs actes répréhensibles ne se limite pas aux violations des lois criminelles. La violation des normes morales et sociales, c'est-à-dire la déviance, occupe une place tout aussi importante, sinon plus, dans ce répertoire de la marginalité [6]. Dans notre étude, on avait une prédominance de citadins. Ceci pourrait être expliqué en partie par le fait que la délinquance et le degré d'urbanisation ou de concentration de population sont intimement liés [7]. Le taux de ceux qui résidaient dans des quartiers populaires réputés être à haut degré de délinquance était non négligeable (44,3%). En fait, les groupes de pairs, agents majeurs de socialisation, constituent dans certaines situations des cadres d'initiation à la petite délinquance [8]. Les travaux de Le Blanc et Morizot [9] montrent que l'attachement aux pairs est source d'engagement envers ceux-ci, ces deux dimensions s'autoalimentent. De plus, l'impact de l'attachement et de l'engagement sur l'activité

délinquante est médiatisé par la nature des affiliations. S'il s'agit d'un groupe de pairs conventionnels, l'activité délinquante est rare ; par contre, si l'adolescent s'affilie avec des pairs délinquants, ces activités sont alors nombreuses, ceci indépendamment du niveau de délinquance antérieure du jeune.

Le niveau scolaire des sujets de notre étude était relativement limité avec un taux important de redoublement. L'école semble être un domaine peu investi par ces jeunes adultes et leur parcours scolaire est souvent marqué par les échecs, les abandons ou les renvois, un faible engagement dans les activités éducatives et un manque d'intérêt marqué pour l'instruction en général [10]. De plus, les risques de transgression peuvent être majorés par des carences intellectuelles et éducatives (échec scolaire, illettrisme, absentéisme, désengagement scolaire) [11]. L'importance de l'échec scolaire dans les processus de délinquance juvénile est bien décrit : les délinquants enregistrés comme tels ont de moins bons résultats, ils s'engagent moins dans les tâches scolaires, ils posent plus de problèmes disciplinaires, ils font plus l'école buissonnière [12].

Une carence affective durant le jeune âge a été signalée par 12,4 %, avec un père décrit comme violent dans 16,5 % des cas. A ce propos, Chopard J-L [13] souligne le rôle des perturbations de la petite enfance, des carences affectives ou de la crise de couple, et la forte corrélation entre victimisation et agression retrouvée chez les enfants et les adolescents dans le passage à l'acte. Mucchielli [14] soutient que le fait d'avoir grandi dans une famille marquée par des conflits est une caractéristique de la plupart des criminels. En fait, les adolescents qui présentent des conduites délinquantes font état d'une ambiance familiale négative caractérisée par des problèmes de communication avec les parents [15].

Un taux important d'antécédents judiciaires et d'incarcération était noté.

Dans ce sens, Bochereau et al [16] affirment que le facteur pronostique le plus important en matière de délinquance reste le fait d'avoir déjà commis un délit ce qui oblige à insister sur l'importance de la

prévention de cette récidive. De même, plus un jeune adulte fréquente des délinquants, plus il y a de risque qu'il devienne un jour délinquant, d'où le rôle aggravant que peut avoir une incarcération sur l'avenir social d'un adolescent (via la stigmatisation, la construction d'une " identité négative" et la rencontre d'adultes bien installés dans ce mode d'existence). D'une certaine manière, le fonctionnement de la justice et de l'administration pénitentiaire intervient comme cofacteur de la délinquance.

3. Données criminologiques :

Dans notre série, le vol était l'infraction la plus commise. Ce résultat rejoint les données de la littérature [16, 17] où le vol peut être commis dans un but utilitaire pour une soirée, impulsif, souvent vécu comme un simple " emprunt " ou bien il peut être considéré comme un " rituel initiatique " permettant de prouver sa témérité et de justifier de son appartenance à une bande [16]. Les motivations du vol chez ces jeunes sont infiniment plus complexes que leurs rationalisations secondaires. Beaucoup de psychiatres [18] estiment que le vol peut être lié à un certain « masochisme moral » : il s'agit du vol de celui qui n'a pas dépassé ses sentiments profonds de culpabilité liés à l'évolution œdipienne et liés au désir d'autopunition. La punition qui suit le vol est seule capable d'apaiser provisoirement la culpabilité.

Dans notre étude, 7,3 % des inculpés étaient des agresseurs sexuels. Les études portant sur la délinquance juvénile montrent que les adolescents « abuseurs sexuels » constituent un sous-groupe clinique particulièrement vulnérable, exposé à d'éventuelles perturbations (re-victimisation, toxicomanie, violence, prostitution, chantage, exploitation, etc.), à une aggravation plus ou moins sévère de leur santé psychique avec confirmation de leur psychopathologie sexuelle (dépression, suicide, toxicomanie, passages à l'acte, etc.) et à un plus grand risque de renforcement positif de leurs pulsions sexuelles (compulsion, répétition des agressions sexuelles, récidive, etc.). Non seulement ces adolescents manquent de repères fiables et/ou

souffrent de décrochage social, mais la plupart ont été victimes d'abus de diverse nature (psychologiques, physiques ou sexuels) à l'intérieur de leur cercle familial [19].

Dans notre étude, les actes de coups et blessures représentaient 11,3 % du total des infractions. Reneric et al [20] font remarquer que les comportements agressifs, actes destructeurs, altercations physiques sont fréquents chez les adolescents. Dans la majorité des cas, de tels comportements ne sont pas pathologiques : isolés ou ponctuels, contextuels, ils sont sans gravité. Ils peuvent s'inscrire dans le cadre d'un développement psychoaffectif normal, surtout chez les petits et à l'adolescence. Ces comportements peuvent néanmoins être problématiques : des interventions psychothérapeutiques ou psychosociales auprès de l'enfant et de sa famille, permettront d'éviter la répétition.

Cependant une minorité de ces adolescents resteront incapables de se maîtriser et de contrôler leur explosivité. Sur le plan psychologique, les actes de violence commis par l'adolescent ont longtemps été analysés sous des termes variés : les plus fréquents restent l'acting out, les passages à l'acte particuliers ou désignés par les termes raptus agressif ou raptus violent, qu'il soit verbal ou physique. La notion de répétition n'était pas nécessairement présente. Les actes étaient analysés comme s'intégrant à des troubles des conduites, comme l'expression transitoire d'une réponse d'intolérance à une frustration ou encore comme une recherche identitaire [21].

Les inculpés auteurs d'homicide ou de tentative d'homicide représentaient le quart de notre série.

Le passage à l'acte homicide est plus probable de se produire lorsque l'identité même de la personne (le Moi) est menacée. D'autres auteurs insistent sur les notions de perturbation du Moi ou de désintégration du Moi. Le passage à l'acte représente donc une tentative d'affirmation de l'adolescent par la restauration d'une image positive et juste de lui-même [22].

4. Données cliniques :

La majorité des inculpés était atteinte de troubles mentaux. Cette constatation serait liée au fait que les juges, en Tunisie, soumettent à l'expertise psychiatrique surtout les inculpés chez lesquels ils suspectent l'existence d'une maladie mentale, en se basant sur des documents présentés ou sur le comportement de l'inculpé lors de l'instruction. L'existence d'une relation entre pathologie mentale et violence est connue depuis longtemps. Cependant, il est à noter que la constatation d'un lien entre troubles mentaux et criminalité doit être considérée comme un fait statistique et non d'emblée comme une relation causale, d'autant que l'étiologie des maladies mentales et de la criminogénèse est généralement complexe et multifactorielle [23].

Près de la moitié des inculpés de notre série était des psychopathes. Le Moi est constamment faible chez les adolescents psychopathes, faiblesse qui se traduit par une médiocre capacité de tolérance à l'angoisse, ce qui perturbe les capacités adaptatives du Moi. On note aussi une incapacité à contrôler les pulsions, une défaillance de la sublimation, dont le corollaire est le désintérêt pour ce qui n'est pas source de satisfaction immédiate. Cette faiblesse du Moi est un obstacle important aux capacités d'adaptation de l'individu à son environnement et à ses capacités d'établir des relations d'objets stables favorisant à la fois la mise en acte, le clivage (par exemple, passage d'un état affectif à un autre) et les autres mécanismes de défense qui y sont liés (l'idéalisation, l'identification projective) [24].

Dans notre série, le un quart des inculpés présentaient une débilité mentale. Les débiles sont suggestibles, ils se laissent facilement entraîner. Chez eux l'imitation est un facteur de délinquance. Ils sont aussi impulsifs et ne sont pas capables de contrôler leurs appétits, leurs désirs. L'étude des conditions de la délinquance des mineurs débiles mentaux montre l'importance des facteurs étrangers au sujet lui-même [25].

Dans notre série, onze (11,3 %) inculpés étaient atteints de schizophrénie. Les schizophrénies seraient le diagnostic psychiatrique le plus souvent cité dans la violence, les agressions, les agressions

violentes, la criminalité, la criminalité violente ou l'homicide. Le lien entre la schizophrénie et la violence serait directement lié à l'expression clinique de la maladie et une grande proportion d'actes violents aurait lieu directement sous l'influence d'hallucinations ou d'un délire, notamment, d'un délire de persécution ou de jalousie, ou d'hallucinations auditives [26].

5. Données médico-légales :

L'expert a conclu à la lucidité dans 70,1 % des cas. La réponse à la question de la responsabilité chez l'adolescent est souvent difficile pour l'expert est ce du fait de plusieurs éléments :

- Les caractéristiques psychologiques de l'adolescence, marquées par de grands changements allant de la transformation de l'image du corps jusqu'à l'instabilité et la propension au passage à l'acte du fait même des émergences pulsionnelles.
- L'environnement et l'importance des facteurs exogènes difficiles à maîtriser à cet âge, dans la genèse des actes, même si, d'un point de vue judiciaire, cette importance est relativisée.

Donc en tenant compte des facteurs d'environnement et des différents remaniements psychologiques propre à cet âge, il s'avère que la difficulté expertale découle de la difficulté de poser un diagnostic [27].

CONCLUSION

Il ressort de notre étude que la délinquance chez les jeunes ne fait plus l'exception actuellement, ce qui nous renvoie à l'intérêt de sa prévention et ce à travers un soutien social, à l'organisation, non pas sans conflit, mais sans danger de l'espace de l'enfant et de l'adolescent, par des moyens sociaux et pédagogiques et par des mesures politico-sociales.

Tableau I: Répartition des inculpés selon la nature de l'infraction.

NATURE DE L'INFRACTION	N	%
Homicide et tentative d'homicide	25	25,7
Viol et tentative de viol	7	7,3
Coups et blessures	11	11,3
Provocation volontaire d'incendie	2	2,1
Vol	35	36,1
Désertion de l'armée	5	5,2
Atteinte aux bonnes mœurs	4	4,1
Escroquerie	8	8,2
Total	97	100

Tableau II: Répartition de la série selon la nosographie classique.

DIAGNOSTIC NOSOGRAPHIQUE	N	%
Psychopathie	48	49,5
Débilité mentale	24	27,4
Schizophrénie	11	11,3
Paranoïa	3	3,1
Dépression psychotique	1	1
Psychose maniaco-dépressive	1	1
Personnalité borderline	1	1
pas de trouble psychiatrique	8	8,8
Total	97	100

REFERENCES

- [1] Frank J. Les crimes de violence commis par des jeunes. Tendances sociales canadiennes. 1992 ; 26 : 2-9.
- [2] Schweitzer M.G., Puig-Verges N. Discernement et passage à l'acte à l'adolescence. Évaluation et prise en charge des auteurs de transgression. Ann Méd Psychol. 2001 ; 159 : 726-30.
- [3] Jeammet P. La violence à l'adolescence : une défense identitaire. Neuropsychiatr Enfance Adolesc. 2002 ; 50 : 434-41.
- [4] Born M. Continuité de la délinquance entre l'adolescence et l'âge adulte. Criminologie 2002 ; 35 : 53-67.
- [5] Bauer A, Raufer X. Violences et insécurité urbaines. Paris: PUF; 2005.
- [6] Bergheul S. La délinquance des adolescentes : étude comparative entre une population canadienne et algérienne. Neuropsychiatr Enfance Adolesc. 2012 ; 60 : 446-453.

- [7] Robin M, Matheau-Police A, Couty C. Perception de la gêne environnementale en fonction de différents types d'unités urbaines françaises. *Eur Rev App Psychol.* 2009 ; 59: 101-12
- [8] Mucchielli L. La place de la famille dans la genèse de la délinquance. *Regards sur l'actualité* 2001 ; 268 : 31-42.
- [9] Le Blanc M, Morizot J. La personnalité des délinquants de la latence à l'âge adulte : stabilité ou maturation ? *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique* 2001 ; 54: 35-68.
- [10] Stéphane P, Adamkiewicz B, Bolognini M, Plancherel B, Page M, Bernard M et al. Caractéristiques psychosociales d'adolescents souffrant de troubles du comportement. *Neuropsychiatr Enfance Adolesc.* 2006 ; 54 :175-82.
- [11] Toutin T, Bénézech M. Problématiques de la violence urbaine et personnalité de ses auteurs. *Ann Med Psychol.* 2006; 164: 537-46.
- [12] Walgrave L. Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale. Genève : Médecine et Hygiène ; 1992, 33-51.
- [13] Chopard JL. Réflexions sur le concept de dangerosité dans l'expertise psychiatrique pénale. *J. Méd. Lég. Droit Méd.* 1998 ; 41 : 599-605.
- [14] Mucchielli L. Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile : une liaison empiriquement contestable. *Déviance et société* 2001; 25: 209-28.
- [15] Loeber R, Drinkwater M, Yin Y, Anderson SJ, Schmidt LC, Crawford A. Stability of family interaction from ages 6 to 18. *J Abnorm Child Psychol.* 2000; 28: 353-69.
- [16] Bochereau D, Corcos M, Jeammet P, Clervoy P. Délinquance infantojuvénile. *Encycl. Méd. Chir. Psychiatrie*, 37-216-G-10, 1998.
- [17] Marcelli D, Braconnier A. Adolescence et psychopathologie. Paris : Masson ; 2004.
- [18] Alexander F, Staub H. *Le criminel et ses juges.* Paris: Gallimard; 1938.
- [19] Haesevoets YH. Les adolescents transgresseurs sexuels : de la violence de l'interprétation au risque de la stigmatisation. *Evaluation et traitement. Evol Psychiatr* 2001 ; 66 : 399-420.
- [20] Reneric JP, Bouvard MP. Comportements agressifs et violents chez les adolescents. *Encephale.* 2009 ; 4 : 127-28.
- [21] Jeammet P. La violence à l'adolescence. Défense identitaire et processus de figuration. *Adolescence* 1997 ; 15 : 1-26.
- [22] Holcomb WR. Matricide: primal aggression in search of self-affirmation. *Psychiatry* 2002; 63: 264-87.
- [23] Brennan PA, Mednick SA, Hodgins S. Major mental disorders and criminal violence in a Danish cohort. *Arch Gen Psychiatry.* 2000; 57: 494-500.
- [24] Diatkine G. *Les transformations de la psychopathie.* Paris : PUF ; 1983.
- [25] Gutton P. Culpabilité et remords. *Adolescence* 2001 ; 38 : 805-12.
- [26] Vandamme MJ. Schizophrénie et violence : facteurs cliniques, infracliniques et sociaux. *Ann Med Psychol.* 2009 ; 167: 629-37.
- [27] Lakhali N, Eddhif S, Oumaya A, Ighrez M, Gallali S. Ethique et responsabilité pénale chez le mineur. *Revue Tunisienne de la Santé Militaire* 2001 ; 3 : 331-33.